



L'esprit Club Alpin

REGLEMENT ALPIN TRAIL DE PICH AURIS 2019

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le Comité départemental des Bouches du Rhône FFCAM (CD13 FFCAM) organise **les dimanche 10 et lundi 11 novembre 2019** la 5ème édition de l'ALPIN TRAIL DE PICH AURIS, comprenant les épreuves suivantes :

	Ultra Duo & Solo	Expert	Elite	Sport
KM	107 km	77,7 km	30 km	16,3 km
D+	5250	4180	1670	770
Départ	10 nov à 15h00	11 nov à 4h00	11 nov à 8h30	11 nov à 10h30
Retrait dossards	10 nov de 12h à 14h Duo : présence obligatoire des 2 coureurs. Briefing à 14h40.	11 nov de 2h à 3h30. Briefing à 3h45	11 nov de 7h à 8h Briefing à 8h15	11 nov de 9h à 10h Briefing à 10h15
Bâtons	autorisés (sauf Grand Vallon de Lascours)	autorisés (sauf Grand Vallon de Lascours)	interdits	interdits
Barrières horaires	Base 4 km/h	Base 4,5 km/h	Piste DFCI au pied du Garlaban : km 14,6 : H+3h00 (4,86km/h) Ravito Le Défens : H+5H au km 22 - soit 4,4 km/h	Mise hors course à H+5H00 (3,28km/h)
Balisage	Uniquement à partir du km 60	Oui	oui	oui
Points UTMB	5	4	2	0
Trace officielle avec ravitos et barrières horaires	https://tracedetail.com/fr/trace/trace/84035#	https://tracedetail.fr/fr/trace/trace/81938	https://tracedetail.com/fr/trace/trace/84038	https://tracedetail.com/fr/trace/trace/84039
Nombre max de dossards	50 équipes de deux + 100 solos	200	400	200

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE PARCOURS ULTRA :

- **Course sans aucun balisage sur les 60 premiers kilomètres**
 - Téléchargement de la trace officielle obligatoire (Montre, Téléphone, GPS)
- **Course en partie de nuit**
- **Pour l'Ultra Duo : équipe de 2 coureurs indissociables et solidaires.**
- **Balise GPS fournie par l'organisation.**
 - **Solo : chacun sa balise**



L'esprit Club Alpin

- **Duo : 1 balise par équipe**
- **Contrôle strict du matériel de sécurité lors de la remise des dossards**
- **Soyez conscient de votre niveau avant de vous inscrire. Barrières horaires strictes.**

Ces épreuves sont ouvertes à tous, femmes ou hommes, licenciés ou non, avec les minimas d'âge suivants le jour de la course:

- Alpin Trail Ultra Duo ou Solo ≥18 ans pour chacun des coureurs
- Alpin Trail Expert ≥18 ans
- Alpin Trail Elite ≥18 ans
- Alpin Trail Sport ≥16 ans

Les parcours sont présentés sur www.alpintrail.com et font foi.

Challenges particuliers :

Challenge des Trails de Provence : Le parcours Elite de l'Alpin Trail de Pichauris 2019 constitue une manche du challenge des Trails de Provence : description complète sur www.trailsdeprovence.fr

Alpi Trail Tour : Tous les parcours de l'Alpin Trail de Pichauris 2019 constituent une manche de l'Alpi Trail Tour 2019. L'édition 2019 de ce challenge regroupe des trails organisés par des clubs affiliés à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne : description complète sur ffcam.fr

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ADMISSION - INSCRIPTIONS

L'inscription vaut connaissance et acceptation du présent règlement. Elle s'effectue exclusivement en ligne sur le site www.kms.fr

L'inscription est effective lorsque le concurrent a :

- dûment complété le bulletin d'inscription en ligne;
- fourni une licence, FFA ou UFOLEP-FSGT-FSCF-FFTri avec la mention « Athlétisme ou course à pied en compétition » en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et datant de moins d'un an au jour de la course. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents, il ne sera pas délivré de dossard;
- **réglé les frais d'inscription, incluant les frais de la plateforme** sur le site kms.fr
- délivré une autorisation parentale (pour les mineurs le jour de l'épreuve – parcours Sport)
- signé électroniquement la charte éco-responsable proposée par l'organisateur

Les membres de la FFCAM, à jour de leur cotisation le jour de l'épreuve, bénéficient d'une réduction de 20% jusqu'au 13 octobre 2019. Présentation obligatoire de la licence FFCAM le jour de l'épreuve. A défaut, paiement de la différence ou non-distribution du dossard.

La réduction FFCAM est valable pour les parcours Expert, Elite et Sport. Elle ne s'applique pas aux parcours Ultra Duo et Solo.

Le prix comprend l'inscription à la course (dossard), l'accès aux ravitaillements (ravitaillements des parcours et zone d'arrivée), la collation d'après course, des lots offerts par les partenaires de la manifestation, les photos et vidéos de la course, le vestiaire, la location de la balise GPS (parcours ULTRA DUO/SOLO).

Les inscriptions :



L'esprit Club Alpin

- Sont ouvertes à tarif réduit sur kms.fr le 01/06/2018 à 8h00.
- Sont majorées à compter du 14/10/2018 à 00h01.
- Sont closes dès l'atteinte des volumes suivants :
 - Alpin **Sport** : 200 dossards
 - Alpin **Elite** : 400 dossards
 - Alpin **Expert** : 200 dossards
 - Alpin **Ultra Solo** : 100 dossards
 - Alpin **Ultra Duo** : 50 dossards (50 équipes de 2 coureurs)

Aucune inscription sur place.

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment selon les contraintes administratives ou réglementaires qui pourraient lui être imposées par les différentes autorités (ex : les Mairies, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône – gestionnaire du Domaine de Pichauris, l'ONF, la Préfecture des Bouches du Rhône).

Droits d'inscriptions (hors frais de plateforme) :

	Jusqu'au 14/10 à 00h01	A partir du 14/10 à 00h01	Réduction -20% FFCAM
Ultra Duo	220€ par équipe	250 € par équipe	Non
Ultra Solo	110 €	125 €	Non
Expert	70 €	85 €	Oui
Elite	35€	40€	Oui
Sport	25€	30€	Oui

ARTICLE 3 – INSCRIPTION.S GROUPEE.S

L'organisateur propose des inscriptions groupées pour les parcours Expert, Elite et Sport selon les principes suivants :

- 7 dossards achetés pour le prix de 6 (hors frais de gestion prélevés par la plateforme d'inscription)
- offre valable pour Expert, Elite, Sport ou combinaison entre ces différents parcours : en cas de combinaison, le dossard offert est le moins cher
- **paiement en une seule fois**
- **la réduction -20% FFCAM ne s'applique pas dans les inscriptions groupées**

ARTICLE 4 – REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera effectué au village départ, à proximité de l'auberge de Pichauris,

Voir tableau en page 1 pour les horaires.

L'organisateur se réserve le droit d'organiser un retrait des dossards anticipé (sans aucun caractère obligatoire) chez un de ses partenaires. Les inscrits en seront informés par e-mail.

Le dossard sera fixé devant et visible en totalité.

Attention : l'organisateur pour des raisons sanitaires ne fournit pas les épingles pour les dossards.

ARTICLE 5 – MATERIEL OBLIGATOIRE



L'esprit Club Alpin

ULTRA DUO	ULTRA SOLO	EXPERT	ELITE	SPORT
- Réserve d'eau d'1.5 litre minimum - Veste imperméable avec capuche non détachable - Lampe frontale avec piles de rechange - Couverture de survie - Téléphone mobile - Trace sur téléphone, GPS ou montre GPS - Batterie externe de 5000mAh minimum - Collant ou pantalon de course - Bonnet - Gants - Vêtement chaud à manches longues - Sifflet - Bande élastique adhésive - Réserve alimentaire - Gobelet	- Réserve d'eau d'1.5 litre minimum - Veste imperméable avec capuche non détachable - Lampe frontale avec piles de rechange - Couverture de survie - Téléphone mobile - Trace sur téléphone, GPS ou montre GPS - Batterie externe de 5000mAh minimum - Collant ou pantalon de course - Bonnet - Gants - Vêtement chaud à manches longues - Sifflet - Bande élastique adhésive - Réserve alimentaire - Gobelet	- Réserve d'eau d'1.5 litre minimum - Veste imperméable avec capuche non détachable - Lampe frontale avec piles de rechange - Couverture de survie - Téléphone mobile - Bonnet - Gants - Sifflet - Bande élastique adhésive - Réserve alimentaire - Gobelet	- Réserve d'eau d'1.5 litre minimum - Couverture de survie - Téléphone mobile - Sifflet - Réserve alimentaire - Gobelet	- Réserve d'eau de 0.5 litre minimum - Couverture de survie - Téléphone mobile - Sifflet - Réserve alimentaire - Gobelet

ARTICLE 6 – PARCOURS & CONSIGNES DE COURSE

Cette épreuve est organisée dans le pur esprit sportif des trails, les parcours sont tracés dans un espace naturel fragile classé NATURA 2000, en majorité sur sentier.

Les parcours sont en boucle au départ de l'auberge de Pichauris.

Les parcours Expert, Elite et Sport sont intégralement balisés avec de la rubalise biodégradable siglée ALPIN TRAIL et par fléchage.

Les parcours Ultra Duo et Solo sont SANS BALISAGE jusqu'au km 60.

- Puis retour commun avec EXPERT jusqu'à Pichauris
- Puis parcours commun avec EXPERT et ELITE de Pichauris à l'arrivée : sans effectuer la boucle du Mont des Marseillais.

Des points de contrôle officiels et de ravitaillement sont positionnés sur les circuits. Les coureurs sont informés à l'occasion du briefing d'avant course et les points de contrôles sont mentionnés sur les tracés officiels mis en ligne sur www.tracedetrail.fr et www.alpintrail.fr

A noter : l'organisateur installera des points de contrôle volontairement non-signalés sur les différents parcours.

Les ravitaillements « sauvages », c'est-à-dire hors zones, accompagnateurs et assistants sont interdits afin de respecter le principe de semi-autonomie et l'équité entre coureurs.

Le ravitaillement de Notre Dame des Anges (parcours Ultra et Expert) est strictement interdit aux véhicules : propriété privée. Les contrevenants qui s'engagent sur la piste DFCI risquent une amende de 135€.

Les coureurs s'engagent à :



L'esprit Club Alpin

- Respecter la faune et la flore, à rester sur les parcours tracés et à ne rien laisser derrière eux (mouchoirs en papiers, emballages...);
- Passer les points de contrôle avec leur dossard au niveau du torse, afin de permettre leur identification ;
- Prévoir le matériel obligatoire : **voir tableau récapitulatif ci-après.**

Le non-respect de ces consignes entraîne la disqualification du coureur.

Les commissaires de course placés aux points de ravitaillement et de contrôle, les membres des organisations de secourisme ainsi que les coureurs serre-file membres de l'organisation ont toute autorité pour arrêter un coureur présentant des signes excessifs de fatigue ou hors délai.

En cas d'abandon : signalez-vous soit à un point de contrôle, soit par téléphone au numéro figurant sur le dossard.

Mention particulière : Les parcours Ultra Duo/Solo, Expert et Elite empruntent **le Grand Vallon de Lascours**, zone particulièrement sensible et protégée. Les signaleurs et les contrôleurs seront extrêmement stricts sur le respect des consignes de course sur cette partie.

Pour éviter la dégradation de l'écosystème, les dépassements sont interdits sur la zone dite « des marmites » (franchissement à l'aide de cordes installées pour l'occasion).

ARTICLE 7 – RECOMPENSES – CLASSEMENT

Le classement établi par la société KMS fait foi.

La remise des prix aura lieu le lundi 11 novembre au village de course à partir de 13h30.

Tous les concurrents et bénévoles sont conviés à la collation d'après course.

Podiums :

- ALPIN TRAIL ULTRA DUO : Scratch équipes masculines, scratch équipes féminines, scratch équipes mixtes
- ALPIN TRAIL ULTRA SOLO : Scratch et les 3 premiers de chaque catégorie, **sans cumul**
- ALPIN TRAIL EXPERT : Scratch et les 3 premiers de chaque catégorie, **sans cumul**
- ALPIN TRAIL ELITE : Scratch et les 3 premiers de chaque catégorie, **sans cumul**
- ALPIN TRAIL SPORT : Scratch et les 3 premiers de chaque catégorie, **sans cumul**

• Réclamations : Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

- Le Jury de l'épreuve se compose :
 - du Président de l'association organisatrice (CD13 FFCAM)
 - des responsables des parcours
 - du responsable des signaleurs-baliseurs-serres files
 - d'un représentant des coureurs

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE 8 – BARRIERES HORAIRES ET MISES HORS COURSE

Le dépassement des barrières horaires pour les parcours Ultra Duo/Solo ; Expert ; Elite entraînera la mise hors course du coureur (ou des coureurs en duo)

Ultra Duo & Solo	Expert	Elite
5 barrières sur une base 4 KM/H	4 barrières sur une base 4,5 KM/H	2 barrières
https://tracedettrail.com/fr/trace/trace/84035#	https://tracedettrail.fr/fr/trace/trace/81938	https://tracedettrail.com/fr/trace/trace/84038



L'esprit Club Alpin

km 20 - Les Marres	H+5H00	km 20 - Les Marres	H+4H30	km 14,6 - Piste DFCI au pied du Garlaban	H+3h00
km 41 - Fabregoules	H+10H15	km 33 - Notre Dame des Anges	H+7H30	km 22 - Ravito Le Défens	H+5H00
km 67 - Notre Dame des Anges	H+16H45	km 47 - Pichauris	H+10H30		
km 80 - Pichauris	H+20H00	km 69 - Le Défens	H+15H30		
km 101 - entrée Vallon de Lascours	H+25H15				

Les barrières horaires sont intégrées dans les tables de passage sur les traces officielles (tracedetrail.fr).

Les coureurs désirant terminer le parcours le feront sans dossard et sous leur propre responsabilité. Tout coureur souhaitant porter réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Attention, pour l'Ultra Duo : en cas d'abandon d'un coureur, c'est de fait l'équipe qui abandonne.

ARTICLE 9 - SECURITE-SECOURS

Un PC sécurité-secours est installé sur le village départ/arrivée. Sa tenue est confiée à une association reconnue et habilitée par les pouvoirs publics ou à un organisme de secours professionnel. Les secours peuvent être mobilisés sur les parcours en cas de besoin.

Des contrôles anti-dopage peuvent être diligentés par les autorités administratives et sanitaires compétentes.

L'organisateur se soumettra aux directives des différentes autorités.

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé.

Il est interdit de pénétrer sur le village départ avec un véhicule motorisé sous peine d'amende dressée par les agents assermentés du Parc Départemental de Pichauris.

L'accès aux parkings et l'aide au stationnement sont assurés par des membres bénévoles reconnus par l'organisateur le suivi de leurs consignes est obligatoire.

Nous appelons les usagers du Parc Départemental de Pichauris à limiter leurs déplacements en VTT, le jour de l'épreuve, sur les parcours utilisés par les courses Alpin Trail.

ARTICLE 10- ASSURANCE

En tant qu'organisateur, le Comité départemental des Bouches du Rhône FFCAM est couvert en responsabilité civile. Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 11- METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve (même en cours). Il n'est pas prévu de circuits de repli. Les engagements restent acquis à l'organisateur.

ARTICLE 12- COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE - VIE PRIVEE - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Comité départemental des Clubs Alpains et de Montagne (CD13 FFCAM)

14 quai de Rive Neuve 13007 Marseille

www.alpintrail.fr

Page 6 sur 8



L'esprit Club Alpin

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation à notre épreuve implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée. Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de la société qui gère les inscriptions.

ARTICLE 13 - CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.

ARTICLE 14 - ANNULATION DU FAIT DU COUREUR

Aucun remboursement n'est effectué après l'inscription sauf cas de force majeure (décès, maladie grave..). Le remboursement doit être sollicité par voie écrite auprès de l'organisateur dont la décision est sans appel.

ARTICLE 15 - DROIT DE SAISIE

Le Comité départemental des Bouches du Rhône FFCAM (CD13 FFCAM) organisateur de l'ALPIN TRAIL DE PICH AURIS se réserve le droit de saisir les autorités compétentes pour signaler toute nuisance volontairement portée à la bonne tenue de la manifestation (débalisage, obstruction des parcours, perturbations sonores, visuelles...).

ARTICLE 16 - MANQUEMENT AU REGLEMENT

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION & DISQUALIFICATION
Coupe du parcours	10 minutes de pénalité par kilomètre évité. Pénalité appliquée à l'arrivée sur contrôle de la trace.
ULTRA DUO/SOLO ; EXPERT : Absence de matériel obligatoire de sécurité selon article 5 : 7 éléments (réserve d'eau d'1.5 litre minimum, veste imperméable avec capuche, lampe frontale, piles de rechange, couverture de survie, téléphone mobile, trace sur téléphone, GPS ou montre GPS, batterie externe de 5000mAh pour l'ULTRA)	Disqualification immédiate
ULTRA DUO/SOLO ; EXPERT : Autre absence de matériel obligatoire selon article 5 : 8 éléments (collant ou pantalon de course, bonnet, gants, vêtement chaud à manches longues, sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet)	Pénalité 1 heure
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 1 heure



L'esprit Club Alpin

Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge)	Disqualification
Assistance et accompagnement en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate
Défaut de dossard visible	Pénalité 15 min
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision de la direction de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite (barrière horaire)	Disqualification
ULTRA DUO/SOLO ; EXPERT : Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course	Pénalité 1 heure

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.